

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Auto-K Härter

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **BPO paste**
Auto-K Härter

productID.: REZ98

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Formulation et le conditionnement en petits conteneurs. L'utilisation industrielle comme initiateur de polymérisation pour la production de polymères et comme agent de réticulation pour la production de résines. Professional utilisation comme un agent de réticulation pour des résines de revêtement.

[SU 9, SU 10, SU12, SU 22] [PROC 3, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 10, PROC 11, PROC 13, PROC 14, PROC 19, PROC 21]

Emploi de la substance / de la préparation

Peroxyde de dibenzoyl, pâteuse

Durcisseur

Catalyseur de polymérisation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

RAICHEM S.p.A.

Via Don Grazioli, 53 - Località Gavassa

42122 Reggio Emilia (Italy)

Tel. +39 0522 511182 - Fax +39 0522 920616

Service chargé des renseignements: RAICHEM S.p.A. - E-mail: laboratorio@raichem.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 01 45425959

FRANCE - CENTRES ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE (Numéros d'urgence: 24h/24 – 7/7)

• Angers +33 02 41482121

• Bordeaux +33 05 56964080

• Lille +33 08 00595959

• Lyon +33 04 72116911

• Marseille +33 04 91752525

• Nancy +33 03 83225050

• Paris +33 01 40054848

• Strasbourg +33 03 88373737

• Toulouse +33 05 61777447

RAICHEM S.p.A. - Technical support: Tel. +39 0522 511182 (Monday-Friday: 8.00-12.00 AM, 2.00-6.00 PM)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. E H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

GHS07

GHS09

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
peroxyde de dibenzoyl
- **Mentions de danger**
H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
 - **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants:		
CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Numéro index: 617-008-00-0 Reg.nr.: 01-2119511472-50-XXXX	peroxyde de dibenzoyl Org. Perox. B, H241; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	45-52%
CAS: 131-11-3 EINECS: 205-011-6 Reg.nr.: 01-2119437229-36-XXXX	phtalate de diméthyle substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-35%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3 Numéro index: 603-027-00-1 Reg.nr.: 01-2119456816-28-XXXX	éthylène-glycol STOT RE 2, H373; Acute Tox. 4, H302	0,1-9,9%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 - **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 - **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 3)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

**Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter**

(suite de la page 2)

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Carbonic anhydride (CO₂)
Monoxyde de carbone (CO)
Benzoic acid
Benzene
Biphenyl
Phenyl benzoate
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de protection respiratoire.
 - **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Ne pas laisser sécher.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: **BPO paste** **Auto-K Härter**

(suite de la page 3)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Eviter de laisser sécher.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Le produit, conservés dans des conteneurs d'origine, à l'abri de la lumière du soleil, conserve ses propriétés pour 12 mois à compter de la date de production.

· **Température de stockage recommandée:** +5°C / +25°C

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

VLEP (France) Valeur à long terme: 5 mg/m³

PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 5 mg/m³

REL (U.S.A.) Valeur à long terme: 5 mg/m³

TLV (U.S.A.) Valeur à long terme: 5 mg/m³

131-11-3 phtalate de diméthyle

VLEP (France) Valeur à long terme: 5 mg/m³

PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 5 mg/m³

REL (U.S.A.) Valeur à long terme: 5 mg/m³

TLV (U.S.A.) Valeur à long terme: 5 mg/m³

107-21-1 éthylène-glycol

VLEP (France) Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 104 mg/m³, 40 ppm

Valeur à long terme: 52 mg/m³, 20 ppm

Peau

TLV (U.S.A.) Valeur momentanée: 10** mg/m³, 50* ppm

Valeur à long terme: 25* ppm

*vapor fraction:**inh. fraction, aerosol only

WEEL (U.S.A.) I (2)

· **Informations relatives à la réglementation**

VLEP (France): ED 1487 12.2019

PEL (U.S.A.): Guide to Occupational Exposure Values (OSHA PELs)

REL (U.S.A.): Guide to Occupational Exposure Values (NIOSH RELs)

TLV (U.S.A.): Guide to Occupational Exposure Values (ACGIH)

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

WEEL (U.S.A.): Guide to Occupational Exposure Values (AIHA WEELs)

(suite page 5)

— FR —

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

**Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter**

(suite de la page 4)

· DNEL		
94-36-0 peroxyde de dibenzoyle		
Oral	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	2 mg/kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	13,3 mg/kg bw/d (workers)
	DNEL / Long term exposure - Local effects	0,034 mg/kg (workers)
Inhalatoire	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	39 mg/m³ (workers)
131-11-3 phtalate de diméthyle		
Oral	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	9,4 mg/kg bw/d (general population)
Dermique	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	67,5 mg/kg bw/d (general population)
		135 mg/kg bw/d (workers)
Inhalatoire	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	16,3 mg/m³ (general population)
		66,1 mg/m³ (workers)
107-21-1 éthylène-glycol		
Dermique	DNEL / Long term exposure - Systemic effects	53 mg/kg bw/d (general population)
		106 mg/kg bw/d (workers)
Inhalatoire	DNEL / Long term exposure - Local effects	7 mg/m³ (general population)
		35 mg/m³ (workers)
· PNEC		
94-36-0 peroxyde de dibenzoyle		
PNEC / aqua	0,00002 mg/l (freshwater)	
	0,000602 mg/l (intermittent releases)	
	0,000002 mg/l (marine water)	
PNEC / sediment	0,0127 mg/kg dw (freshwater)	
	0,00127 mg/kg dw (marine water)	
PNEC / soil	0,0025 mg/kg dw	
PNEC / STP	0,35 mg/l (sewage treatment plant)	
131-11-3 phtalate de diméthyle		
PNEC / aqua	0,192 mg/l (freshwater)	
	0,39 mg/l (intermittent releases)	
	0,0192 mg/l (marine water)	
PNEC / sediment	1,3 mg/kg dw (freshwater)	
	0,13 mg/kg dw (marine water)	
PNEC / soil	3,16 mg/kg dw	
PNEC / STP	4 mg/l (sewage treatment plant)	
107-21-1 éthylène-glycol		
PNEC / aqua	10 mg/l (freshwater)	
	10 mg/l (intermittent releases)	
	1 mg/l (marine water)	
PNEC / sediment	37 mg/kg dw (freshwater)	
	3,7 mg/kg dw (marine water)	
PNEC / soil	1,53 mg/kg dw	
PNEC / STP	199,5 mg/l (sewage treatment plant)	

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

**Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter**

(suite de la page 5)

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
 - Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 - Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 - Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
 - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
 - Gants en néoprène
 - Caoutchouc nitrile
 - Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,14$ mm
 - Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Pour le mélange des produits chimiques mentionnés, le temps de pénétration doit être d'au moins 30 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 2).
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Indications générales**
 - **État physique** Solide
 - **Couleur:** Divers, selon l'encrage
 - **Odeur:** Caractéristique
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
 - **Point de fusion/point de congélation:** 0 °C
 - **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**
 - Non applicable.
 - Avant ou pendant l'ébullition survient une décomposition.
 - Peut provoquer un incendie.
- **Inflammabilité**
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
 - **Inférieure:** Non applicable.
 - **Supérieure:** Non applicable.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Above the SADT value.
- **pH à 20 °C**
 - SADT = 50 °C
 - 4-5

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

**Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter**

(suite de la page 6)

· Viscosité: · Viscosité cinématique · Dynamique: · Solubilité · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur: · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: · Densité de vapeur: · Caractéristiques des particules	Non applicable. Non applicable. Insoluble Non applicable. Non applicable. 1,15-1,25 g/cm³ Non applicable. Solide pâteux
· 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'auto-inflammation · Propriétés explosives: · Changement d'état · Taux d'évaporation:	Pâteuse Non applicable. Le produit n'est pas explosif. Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique · Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques · Matières solides pyrophoriques · Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau · Liquides comburants · Matières solides comburantes · Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux · Explosibles désensibilisés	néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Décomposition thermique exothermique.

Décomposition sensible avec inflammation spontanée en cas de fort échauffement.

SADT = 50°C

La SADT (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport.

Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la SADT.

Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter

(suite de la page 7)

SADT.

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions au contact des agents de réduction.
Réactions au contact des métaux lourds.
Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Benzoic acid
Benzene
Biphenyl
Phenyl benzoate

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	LD0	2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC0	24,3 mg/l (rat)

131-11-3 phtalate de diméthyle

Oral	LD50	>2.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

107-21-1 éthylène-glycol

Oral	LD50	7.712 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.500 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 6h	>2,5 mg/l (souris)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

LC50 / 96h	0,0602 mg/l (fish - <i>Oncorhynchus mykiss</i>) (OECD TG 203)
EC50 / 48h	0,11 mg/l (crustacea - <i>Daphnia magna</i>) (OECD TG 202)
ErC50 / 72h	0,0711 mg/l (algae - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>) (OECD TG 201)
M Factor Acute	10
NOEC / 96h	0,0316 mg/l (fish)
EC10 / 21d	0,001 mg/l (crustacea - <i>Daphnia magna</i>) (OECD TG 211)
NOEC / 72 h	0,02 mg/l (algae - <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)
M Factor Chronic	10

131-11-3 phtalate de diméthyle

LC50 / 96h	39 mg/l (fish)
EC50 / 48h	52 mg/l (daphnia)
ErC50 / 72h	259,76 mg/l (algae)

107-21-1 éthylène-glycol

LC50 / 96h	72.860 mg/l (fish)
EC50 / 48h	>100 mg/l (crustacea - <i>Daphnia magna</i>)
ErC50 / 96h	>100 mg/l (algae)

12.2 Persistance et dégradabilité

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Ready Biodegradability in water / 28d	71 % (OECD TG 301 D)
---------------------------------------	----------------------

131-11-3 phtalate de diméthyle

Ready Biodegradability in water / 28d	>91 %
---------------------------------------	-------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Log Kow	3,2 (OECD TG 117)
---------	-------------------

131-11-3 phtalate de diméthyle

Log Kow	2,12
BCF	57 (fish)

12.4 Mobilité dans le sol

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Log Koc	3,8 (OECD TG 121)
---------	-------------------

131-11-3 phtalate de diméthyle

Log Koc	1,57
---------	------

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter

(suite de la page 9)

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA

UN3108

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)

IMDG, IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe Étiquette

5.2 Peroxydes organiques.
5.2

IMDG, IATA



Class Label

5.2 Peroxydes organiques.
5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant:

Oui

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Peroxydes organiques.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

-

No EMS:

F-J,S-R

Stowage Category

D

Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter

(suite de la page 10)

· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG72 See 7.2.6.3.2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	500 g
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	500 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (PEROXYDE DE DIBENZOYLE), 5.2, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE (Seveso)

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO

P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

E1 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: BPO paste
Auto-K Härter

(suite de la page 11)

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Peroxydes organiques	Jugement d'experts
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Dangers pour le milieu aquatique- danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

• (↔1.2) Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

• Catégorie du procédé

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

PROC14 Pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main

PROC21 Manipulation à faible énergie et manieiment de substances liées à/dans des matériaux ou articles

• Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC6d Utilisation de régulateurs de processus réactifs dans les processus de polymérisation sur les sites industriels (qu'ils soient ou non inclus dans/sur l'article)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8e Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en extérieur)

• **Contact:** Raichem S.p.A.

• **Numéro de la version précédente:** 1

• Acronymes et abréviations:

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

CLP: Classification, Labelling and Packaging

TLV: Threshold Limit Value

TLV-TWA: Threshold Limit Value - Time Weighted Average

TLV-STEL: Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit

IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value

BEI: Biological Exposure Indices

LD50: Lethal dose, 50 percent

LC50: Lethal Concentration, 50 percent

(suite page 13)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.07.2022

Rev. n. 2

Révision: 26.07.2022

Nom du produit: **BPO paste** **Auto-K Härter**

(suite de la page 12)

Kow: Octanol-Water partition coefficient
 BCF: BioConcentration Factor
 LC50: Lethal Concentration, 50 percent
 EC50: Effective Concentration, 50 percent
 ErC50: Effective Concentration, 50 percent, growth rate
 WGK: Wassergefährdungsklasse - Water hazard class [Germany]
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B
 Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR